

L'arnaque de la mobilisation médiatique pour la liberté d'expression...



Par **Éric Delcroix**, juriste, essayiste et écrivain
♦ La grande presse française s'est unie pour publier un appel intitulé *Ensemble défendons la liberté*. Une « *Lettre ouverte à nos concitoyens* » en faveur de la liberté d'expression qui a notamment été publiée dans *le Figaro*, sur une page entière (page 5), le 23 septembre. Or, cette publication est intervenue 5 jours après l'incarcération, à la prison de Fleury-Mérogis, de l'écrivain et essayiste **Hervé Ryssen** pour délit d'opinion (loi Pleven). Une négation de la liberté d'expression, tue par cette même grande presse, si

prompte à défendre la légitime liberté de *Charlie Hebdo*, d'ailleurs à l'origine de l'appel.

Quand *L'Humanité* subjugué *Le Figaro*

Le texte d'*Ensemble défendons la liberté* cite, dans sa solennité incantatoire, les articles 10 et 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 insérée dans le préambule de la Constitution. Je vais faire de même ici mais, en soulignant (caractères gras) ce qui est important pour comprendre le propos révolutionnaire pour ce qu'il est et qui ne garantit rien à personne...

Article 10 : « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, **pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.*** »

Article 11 : « *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, **sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.*** »

En d'autres termes, la Déclaration de 1789 – quelque peu brouillonne il est vrai, ne sachant pas trop qui est homme et qui est citoyen, ce qui est droit naturel et ce qui est nomocratie (c'est-à-dire la toute-puissance de la loi formelle écrite) – est ici parfaitement adaptable à la sauce stalinienne qui fut si chère à *L'Humanité*, autre cosignataire...

De l'incantation révolutionnaire de 1789 à la Terreur

Naïf *Figaro*, dont les rédacteurs ne savent plus lire un texte pour ce qu'il dit et non pour son prestige historique et idéologique... Car, enfin, que reste-t-il de la liberté d'opinion, si elle ne doit pas « *troubler l'ordre public établi par la loi* » ? Que reste-t-il de la liberté

d'expression « *sauf à répondre de l'abus... dans les cas déterminés par la loi* » ?

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ne garantit rien ici quant aux libertés qu'elle déclame, laissant la loi imposer n'importe quoi. Pas une ligne qui puisse froisser les mânes de Staline.

Qu'attendent nos faiseurs d'opinion pour faire litière d'une Déclaration qui ne contient rien de tangible, hormis ses articles 7 et 17 ?

Le premier interdit la rétroactivité des lois, principe sur lequel la justice et le législateur s'assoient depuis le procès Barbie et la loi Taubira (2001), qui fait rétrospectivement de la traite négrière transatlantique un crime contre l'humanité.

Le deuxième proclame, quant à lui, simplement le droit de propriété.

Voilà pourquoi, comme Hervé Ryssen aujourd'hui, on peut être jeté en prison pour délit d'opinion, dans le respect littéral des droits de l'homme, comme on peut l'entendre à *L'Humanité*, avec la complaisance confraternelle du *Figaro*. Et pourtant les rédacteurs d'icelui devraient savoir qu'historiquement, derrière les droits de l'homme nous eûmes la Terreur...

Comme le disait Soljenitsyne, il se peut que le mensonge l'emporte, mais il ne doit jamais passer par nous !

Éric Delcroix

<https://www.polemia.com/larnaque-de-la-mobilisation-mediatique-pour-la-liberte-dexpression/>